



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01013

Numéro SIREN : 394 175 624

Nom ou dénomination : DISTRIFLEX SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2013 sous le numéro de dépôt A2013/007948



4295568

Dénomination : DISTRIFLEX SERVICES
Adresse : 26 rue D'arsonval 69680 Chassieu -FRANCE-
n° de gestion : 1994B01013
n° d'identification : 394 175 624
n° de dépôt : A2013/007948
Date du dépôt : 26/03/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire



4295568

DISTRIFLEX SERVICE

SOCIETE ANONYME

Capital : 200.000 €

Siège : 26 rue d'Arsonval 69680 CHASSIEU

394.175.624 RCS LYON

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2012
--

PREMIERE RESOLUTION REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, constate que chaque actionnaire a été dûment informé de l'opération et reçu l'avis nécessaire et auquel chaque actionnaire n'a pas souhaité participer, valide en conséquence l'opération de rachat par la société DISTRIFLEX SERVICE des 832 actions détenues par Monsieur Kadour TEBBAKH .

L'Assemblée Générale décide d'annuler purement et simplement les 832 actions acquises de 80 € de valeur nominale, la société ne pouvant légalement détenir ses propres actions.

L'Assemblée Générale décide de réduire le montant du capital social à la somme de 133 440 € divisé en 1668 actions de 80 € de valeur nominale.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été fait dérogation au principe du respect de l'égalité des actionnaires, ce dont ces derniers ont été dûment informés et n'ont manifesté aucune entrave à cette opération.

La réduction du capital prend effet ce jour, elle ne sera définitive qu'en l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du présent procès verbal au greffe du Tribunal de Commerce de LYON ou du rejet du ou des oppositions par le dit Tribunal de Commerce.

L'excédent du prix de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des titres achetés, sera imputé sur les réserves.

Les droits attachés aux actions et notamment les droits aux bénéfices de l'exercice 2012 sont annulées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le présent extrait fera l'objet d'un dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

Le présent extrait est signé par Monsieur Slimane TEBBAKH, PDG puis Président .

Monsieur TEBBAKH donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales nécessaires.

Monsieur Slimane TEBBAKH

Le président
